Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-267310092-20260929-2026_09_29_E00-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Arlysère
CIAS - L'Action Sociale à votre service

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 29 septembre 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Banvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Ragnaix, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni le Mardi 29 septembre 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16
Nombre d'administrateurs présents :
17 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°03
18 administrateurs présents à partir de la délibération n°04

Nombre d'administrateurs représentés :
6 administrateurs représentés jusqu'à la délibération n°03
7 administrateurs représentés à partir de la délibération n°04

Administrateurs présents :

Guillaume	BEDHET *(à partir de la délibération n°4)*
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Gérard	GIULIANI
Evelyne	MARECHAL
Elodie	MOREL
Monique	NAGORNY
Virginie	NAIRE
Sandrine	POIGNET
Claudine	RODRIGUES
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO
Pascale	VOUTIER REPELLIN

Administrateurs représentés :

Lucie BLANC	Ayant donné pouvoir à Lina BLANC
Fatiha BRIKOUI AMAL	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Carole FONTAINE	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET (à partir de la délibération n°04)
François GAUDIN	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Patrick LATOUR	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO
Marie-Pierre OUVRIER	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Virginie VERNAZ	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Ressources Humaines – Création de postes et modalités de recrutement
Rapporteur : Christian EXCOFFON

Les effectifs du CIAS Arlysère étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, il y a lieu de procéder à des modifications des emplois du CIAS Arlysère et d'en préciser les modalités de recrutement.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

DATE D'EFFET	SERVICE	POSTE AJOUTE	POSTE SUPPRIME	NIVEAU DE RECRUTEMENT	MOTIF
01/11/2026	SSIAD	Cadre d'emplois des Psychologues 28h		Diplôme d'Etat de Psychologue ou équivalent	Création de poste
01/11/2026	SSIAD	Cadre d'emplois des Aides-soignants 28h		Diplôme d'Etat d'Aide-soignant ou équivalent	Création de poste
01/11/2026	SSIAD	Cadre d'emplois des Aides-soignants 28h		Diplôme d'Etat d'Aide-soignant ou équivalent	Création de poste
01/01/2027	SSIAD	Cadre d'emplois des Aides-soignants 21h		Diplôme d'Etat d'Aide-soignant ou équivalent	Création de poste
01/11/2026	SAAD	Cadre d'emplois des Infirmiers en soins généraux 28h		Diplôme d'Etat d'Infirmière ou équivalent	Création de poste
01/10/2026	Enfance Jeunesse	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 6h16	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 6h	Pas de diplôme spécifique requis	Création de poste
01/10/2026	Enfance Jeunesse	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 16h20	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 14h15	Pas de diplôme spécifique requis	Création de poste
01/10/2026	Enfance Jeunesse	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 7h	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 5h10	Pas de diplôme spécifique requis	Création de poste
01/12/2026	Enfance Jeunesse	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 28h45		Pas de diplôme spécifique requis	Création de poste
01/12/2026	Enfance Jeunesse	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 3h08	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 2h19	Pas de diplôme spécifique requis	Besoin supérieur
01/10/2026	Enfance Jeunesse	Cadre d'emplois des Adjoints		Pas de diplôme spécifique	Nouveau besoin

		technique 6h30		requis	
01/04/2027	EHPAD ARLYSERE	Cadre d'emplois des Auxiliaires de soins 28h	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe 28h	Diplôme d'Etat d'Aide-soignant, d'Aide médico-psychologique	Pérennisation de poste

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.
Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L.332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. En effet, ces agents contractuels seraient recrutés à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans. Les contrats des agents seront renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats seront reconduits pour une durée indéterminée ;
- L.332-8 5° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L.4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

Ces agents seront rémunérés en fonction de la grille indiciaire du grade de recrutement.

S'agissant du niveau de recrutement, il est fixé conformément au tableau ci-dessus.

Les recrutements des agents contractuels seront prononcés à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 14 septembre 2026.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications d'emplois comme indiquées ci-dessus ainsi que les modalités de recrutement.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

CIAS ARLYSERE